

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Mida San 334 MF

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0034

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0029079-0002

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. Composition et formulation du produit	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	4
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	5
5. Conditions générales d'utilisation	19
5.1. Consignes d'utilisation	19
5.2. Mesures de gestion des risques	19
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	19
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	20
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	20
6. Autres informations	20

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Mida San 334 MF

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Christeyns NV
	Adresse	Afrikalaan 182 9000 Gent Belgique
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0034 1-2	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0029079-0002	
Date de l'autorisation	17/05/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	25/12/2031	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Christeyns N.V.
Adresse du fabricant	Afrikalaan 182 9000 Gent Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Afrikalaan 182 9000 Gent Belgique

Nom du fabricant

Christeyns s.r.o.

Adresse du fabricant

Vitovska 453/7 742 35 Odry République tchèque

Emplacement des sites de fabrication

Christeyns s.r.o. 742 35 Odry République tchèque

Nom du fabricant

Christeyns Food Hygiene sas

Adresse du fabricant

ZA Les Farges 24580 Rouffignac St. Cernin France

Emplacement des sites de fabrication

ZA Les Farges 24580 Rouffignac St. Cernin France

Nom du fabricant

Betelgeux sl

Adresse du fabricant

Poligono Industrial Raconc, Parcelas 2 y 3 CP 46729 Ador - Valence Espagne

Emplacement des sites de fabrication

Poligono Industrial Raconc, Parcelas 2 y 3 CP 46729 Ador - Valence Espagne

Nom du fabricant

Christeyns France sa

Adresse du fabricant

Rue de la Maladrie 31, PI de la Vertonne 44120 Vertou France

Emplacement des sites de fabrication

Rue de la Maladrie 31, PI de la Vertonne 44124 Vertou France

Nom du fabricant

Christeyns Professional Hygiene srl.

Adresse du fabricant

Via Aldo Moro 30 20060 Pessano con Bornago Italie

Emplacement des sites de fabrication

Via Aldo Moro 30 20060 Pessano con Bornago Italie

Nom du fabricant

Christeyns UK Ltd.

Adresse du fabricant

Rutland Street BD4 7EA Bradford Royaume-Uni

Emplacement des sites de fabrication

Rutland Street BD4 7EA Bradford Royaume-Uni

Nom du fabricant	Christeyns Food Hygiene Ltd.
Adresse du fabricant	2 Cameron Court, Winwick Quay WA2 8RE Warrington Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	2 Cameron Court, Winwick Quay WA2 8RE Warrington Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1354 - Propane-1-ol
Nom du fabricant	OQ Chemicals GmbH (Formerly OXEA GmbH)
Adresse du fabricant	Otto-Roelen-Str. 3 46147 Oberhausen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Oxea corporation. 2001 FM 3057 TX 77404 Bay City États-Unis

Substance active	1354 - Propane-1-ol
Nom du fabricant	Sasol Chemie GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Anckelmannsplatz 1 20537 Hambourg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Secunda Chemical Operations, Sasol Place, 50 Katherine streeed 2090 Sandton Afrique du Sud

Substance active	1355 - Propane-2-ol
Nom du fabricant	Brenntag GmbH
Adresse du fabricant	Stinnes Platz 1 45472 Mülheim an der Ruhr Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Shell Nederland Raffinaderij BV, Vondelingenweg 601 3196 KK Rotterdam Pays-Bas
	Exxon Mobil, 4045 Scenic Hwy, Baton Rouge 70805 Los Angeles États-Unis

Substance active	1355 - Propane-2-ol
Nom du fabricant	Alcoholes Montplet S.A.
Adresse du fabricant	NOVAPEX, NOVACAP, Le Carré Joannès, 29 avenue Joannès Masset CS 10619 69258 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	NOVAPEX, Rue Gaston Monmousseau 38150 Salaise-sur-Sanne France

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propane-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	34,35
Propane-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	13,68

2.2. Type de formulation

AL – Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p>
Conseils de prudence	<p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>Éviter de respirer les aérosols.</p> <p>Éviter de respirer les vapeurs.</p>

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors-agro alimentaires Désinfection des surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisateur à gâchette Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 30 mL/m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ²

	<p>Température ambiante</p> <p>Temps de contact : 5 minutes</p> <p>Fréquence: 1 application par jour maximum</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Industriel</p> <p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bouteille en PEHD de contenance de 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct</p> <p>Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L</p> <p>Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m³) et petites pièces (10 m³) :

- Maximum 1 application par jour.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - TP02 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>En intérieur dans les industries pharmaceutiques et autres industries hors agro-alimentaires Désinfection des surfaces dures/ non poreuses avec nettoyage préalable</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Pulvérisation à basse pression Description détaillée: -</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 200 mL/m² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Prêt à l'emploi</p> <p>Dose d'application : 200 mL/m²</p> <p>Température ambiante</p> <p>Temps de contact : 5 minutes</p> <p>Fréquence : 1 application par jour</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Industriel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L</p> <p>Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L</p> <p>Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m3) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m2.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m3) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m2.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Salles blanches :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m2.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Un taux de renouvellement d'air de 20/h est requis pendant l'utilisation.
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer pas avant 1 heure après le traitement.

Laboratoires et biotechnologie :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m2.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Installations de fabrication de produits pharmaceutiques et cosmétiques :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m2.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation par pulvérisateur à gâchette

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires Désinfection de surfaces dures/non poreuses de petite taille avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisateur à gâchette Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 30 mL/m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Prêt à l'emploi Dose d'application : 30 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour

Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PEHD de contenance de 1 L avec dispositif de pulvérisation à gâchette distinct Bouteille de recharge en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon de recharge en PEHD de contenance de 22 et 25 L

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Veiller à mouiller complètement les surfaces, laisser agir le temps de contact indiqué. Le produit peut être essuyé avec un mouchoir ou un chiffon après pulvérisation et temps de contact requis.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m3) et petites pièces (10 m3) :

- Maximum 1 application par jour.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 9 heures après le traitement.

Cuisines et cantines :

- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors du mélange et du chargement. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - TP04 Désinfection des surfaces, pulvérisation à basse pression

Type de produit

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactéries
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: Pas de donnée

	Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro-alimentaires Désinfection de surfaces dures/non poreuses avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation à basse pression Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 200 mL/m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Prêt à l'emploi Dose d'application : 200 mL/m ² Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Ne pas essuyer le produit après pulvérisation, laisser sécher.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.
- Une combinaison de protection imperméable au produit biocide doit être portée.

Pièces non spécifiées (20 m3) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 8 m2.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Petites pièces (10 m3) :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 4 m2.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).*
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter l'espace après le traitement et ne pas rentrer avant 12 heures après le traitement.

Cuisines collectives et cantines :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m2.
- L'utilisation d'équipements de protection respiratoire (EPR) offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire lors de l'application. Au moins un respirateur à ventilation assistée avec casque/cagoule/masque (TH1/TM1), ou un demi-masque/masque complet avec filtre combiné gaz/P2 est requis (type de filtre (lettre code, couleur) à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les

informations sur le produit).*

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Cuisines industrielles :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Pièces de production industrielle :

- Maximum 1 application par jour sur une surface maximale de 10 m².
- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement

* filtre à vapeur organique, filtre combiné, type A2/P2 (RPE 10)

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - TP04 Désinfection d'objets par trempage

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur En intérieur dans les cuisines de grande taille, restaurants, industries agro- alimentaires Désinfection d'objets (surfaces dures/non poreuses) par trempage avec nettoyage préalable
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Prêt à l'emploi Température ambiante Temps de contact : 5 minutes Fréquence : 1 application par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PEHD de contenance 5 et 10 L Bidon en PEHD de contenance de 22 et 25 L Cuve en PEHD de contenance 220 et 1000 L

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Désinfection d'instruments ou d'équipements par trempage (introduction d'objets dans un bain pré-rempli) ou remplissage (remplissage d'un bain vide, qui contient déjà les objets). Dans les deux cas, les objets sont complètement immergés.
- Ne pas réutiliser le bain. Le bain est utilisé qu'une fois par jour et renouveler la solution de bain tous les jours.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Les mesures d'atténuation des risques suivantes doivent être appliquées, à moins qu'elles ne puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles : Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées.

Tous types de pièces :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter un écran facial pendant la phase de manipulation du produit.

Pièces non spécifiées (20 m3):

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 1 heure après le traitement.

Petites pièces (10 m3) :

- Les tiers non protégés ne doivent pas être présents pendant l'application.
- Quitter la salle après le traitement et ne pas rentrer avant 3 heures après le traitement.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toutes les surfaces à désinfecter doivent être nettoyées/rincées/séchées avant la procédure de désinfection : l'utilisateur doit soigneusement nettoyer, rincer et vidanger les liquides de nettoyage des surfaces à désinfecter.
- Tous les produits doivent être utilisés non dilués.
- Se référer à la description de la méthode d'application liée à chaque utilisation pour bien connaître le temps de contact requis et si un rinçage final (à l'eau potable) après désinfection est requis.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Assurer une ventilation adéquate avant de pénétrer dans les pièces traitées.
- Non destiné aux zones accessibles au grand public.
- Eviter le contact avec les yeux.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Suivre les procédures de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Protéger du rayonnement solaire direct.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autres informations

-